# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

| Commission   |  |
|--------------|--|
| Gouvernement |  |

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º II-831

présenté par Mme Ménard

#### **ARTICLE 38**

#### ÉTAT B

### Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes   | +         | -         |
|--|-----------|-----------|
| Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local | 0         | 0         |
| Conduite et pilotage des politiques économiques et financières     | 0         | 0         |
| Facilitation et sécurisation des échanges                          | 1 000 000 | 0         |
| Fonction publique  | 0         | 1 000 000 |
| TOTAUX   | 1 000 000 | 1 000 000 |
| SOLDE  |           | )         |

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 € du programme 148 « Fonction publique », action 02 « action sociale interministérielle » vers le programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges », action 08 « soutien au réseau des débitants du tabac ».

ART. 38 N° II-831

500 bureaux de tabacs ferment chaque année en France. Ce sont pourtant des commerces de proximité indispensables au dynamisme de nos villages et de nos villes.

Parce que nos 24 500 bureaux de tabacs contribuent au maintien de l'activité dans nos villes et villages, il convient de ne pas baisser (17 % envisagés) l'enveloppe qui leur est allouée.